



## Compte rendu de la séance du vendredi 22 janvier 2016

sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

**Présents** : Monsieur Jean Louis GATIGNOL, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur MATHE Marcel, Monsieur LENAUD Alain, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Madame VALLET DE WILDT Tamara, Monsieur JOURDEN Marc, Madame RAYNAUD Jacqueline.

**Excusés** : Monsieur Julien RAYMOND, Madame Elodie ROUX

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : *Tamara VALLET DE WILDT*

### Délibérations du conseil:

#### **001 - Débat d'orientation budgétaire 2016**

##### Budget Commune

##### 1/ Programme d'investissements

Le Conseil Municipal décide de prévoir au prochain budget les programmes d'investissement suivants : Toiture et Façade Ouest du bâtiment Mairie, Réhabilitation intérieure de l'Eglise, Eclairage Public (Uniquement pour les résidences principales), Projet Solaire et Travaux signalisation dans le bourg.

##### 2/ Baux communaux

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'augmentation des loyers pour l'année 2016 selon l'indice du coût de la construction, à la date anniversaire de chacun.

##### 3/ Taxes 2016 (Habitation, Foncières Bâties et non Bâties)

Mr le Maire rappelle les taux appliqués de contributions directes à savoir : taxe d'habitation 7.21 %, taxe foncière bâtie 12.91 % et taxe foncière non bâtie 52.75 %. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016.

##### 4/ Tarifs de location de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2016.

##### Budget Assainissement

Mr le Maire rappelle les tarifs appliqués à savoir une somme forfaitaire de 33 € par maison ou appartement du bourg desservie par le réseau d'assainissement et une redevance de 0.40 € par m3 d'eau consommée l'année précédente. Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2016.

#### **002 - Fonds d'Intervention communal - Programme 2016-2018**

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités du Fonds d'Intervention Communal qui s'appliquera pour les 3 prochaines années, à savoir : 2016, 2017 et 2018.

Si la philosophie reste inchangée, certaines modifications ont été apportées pour notamment réaffirmer la volonté de solidarité et de péréquation du Conseil Départemental en direction des communes dans un contexte économique de plus en plus tendu.

La modification majeure consiste en la création d'un coefficient départemental de solidarité propre à chaque commune qui permettra de moduler les subventions en aidant plus particulièrement celles qui en ont le plus besoin.

Une enveloppe de travaux est attribuée soit 275 000 € pour la commune de CROS dont dépense subventionnable de voirie de 147 790 € pour 29558 m de voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les investissements pour le Fonds d'Intervention Communal programme 2016 - 2018 à savoir :

1/ Programme 2016 : Réhabilitation de la toiture et de la façade nord du bâtiment Mairie pour un montant de 133 927.21 € HT ;

2/ Programme 2017 : Voirie Commune 2017 pour un montant de 70 536 € HT ;

3/ Programme 2018 : Voirie Commune 2018 pour un montant de 70 536 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et décide de présenter les investissements énumérés ci-dessus pour le Fonds d'Intervention Communal programme 2016-2018.

### **003 - Fonds d' Intervention Communal - Programme 2016 - Réhabilitation de la Toiture et de la façade nord du bâtiment Mairie**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la toiture et de la façade nord du bâtiment Mairie. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier du Département du Puy-de-Dôme au titre du programme "Fonds d'Intervention Communal" programme 2016.

Il présente le plan de financement d'un tel projet, qui s'établit comme suit :

**Investissement TTC 160 712.65 €**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Subventions Publiques :  |                     |
| - Conseil Départemental du Puy-de-Dôme<br>(30 % CDS 1.04 de 133 927.21€) | 41 785.29 €         |
| - DETR 2015 (30 % de 133 927.21 €)                                       | 40 178.16 €         |
| - Ministère de l'intérieur   | 10 000.00 €         |
| Fonds de compensation de la TVA  | 26 363.30 €         |
| Autofinancement et/ou Emprunt  | 42 385.90€          |
| <b>Total des recettes</b>  | <b>160 712.65 €</b> |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réhabilitation de la toiture et de la façade nord du bâtiment Mairie et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- sollicite le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du programme "Fonds d'Intervention Communal" et approuve le dossier de demande de subvention ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

### **004 - Projet de Ferme Solaire**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet "Ferme Solaire". Il informe le Conseil Municipal que l'étude d'impact environnemental peut être lancée dès le mois de février si la commune donne son accord à ARBORESCENCE CAPITAL. Il précise que le coût de revient s'élève à 15 300 € TTC ou à 22 320 € TTC avec les options.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le lancement de l'étude d'impact environnemental et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **005 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-11-001 en date du 28 novembre 2015 où le conseil municipal s'était positionné sur le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet du département du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a été organisée par Mme La Sous Préfète, tous les maires et les présidents des communautés de communes du Massif du Sancy, Sancy Artense et Rochefort.

Il a été proposé plusieurs possibilités à savoir :

- le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Mr le Préfet ;
- Regrouper les 3 Communautés de Communes en "Pays Grands Sancy";
- Monsieur Lionel GAY, Président de la Communauté Massif du Sancy a proposé de prendre une partie de la Communauté de Communes Sancy Artense (Bagnols, Cros, Larodde, La Tour d'Auvergne, Saint Donat et Trémouille Saint-Loup) et l'autre partie serait intégrée à la Communauté de Rochefort Montagne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner à nouveau sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour 1 abstention, :

1er Voeu : le regroupement des trois communautés de communes (Massif du Sancy, Sancy Artense et Rochefort Montagne) en Communauté Pays Grand Sancy ;

2ème Voeu : le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Mr le Préfet ;

3ème Voeu : le regroupement avec la communauté de Sumène Artense, à condition qu'ils acceptent la commune de Cros.

### **006 - EPF Smaf - Nouvelles Adhésions**

Monsieur le Maire expose :

les communes de :

- VERNEUGHEOL (Puy-de-Dôme), par délibération du 2 septembre 2015,
- CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
- BONNEVAL (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,

- LE BREUIL (Allier), par délibération du 1er décembre 2015,  
- JALIGNY SUR BESBRE (Allier), par délibération du 1er décembre 2015,  
- SAINT FLOUR (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,  
la communauté de communes du :  
- LIVRADOIS PORTE D'Auvergne (Puy-de-Dôme), composée des communes de Grandif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,  
ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.  
Le Conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2015 a donné un avis favorable.  
Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CROS, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

#### **007 - Les Petits Princes - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'Association "Les Petits Princes" dont le siège social est rue Thuel à Tauves (63690) d'un montant de 346 € pour l'année 2016.

#### **008 - Lycée de Mauriac - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide de ne pas financer les voyages scolaires des élèves du lycée.

#### **009 - Association Air Pays - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal souhaite des informations complémentaires pour lui permettre d'étudier la demande.

#### **010 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Cros rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociales et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Cros estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Cros soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

## **011 - Questions diverses**

### **1- Haies du cimetière**

Mr le Maire présente le devis établi par l'entreprise Vert Jardin à Singles d'un montant total de 1 452,00 € TTC. Le Conseil Municipal décide de faire tailler la haie devant et côté du haut par l'entreprise pour un montant de 560,00 € HT;

Mr le Maire précise que pour la haie arrière il serait souhaitable de la couper au pied et que cela peut être différée de quelques années.

### **2- WIFImax**

Une réunion est organisée Lundi 25 janvier 2016 à 14 h avec les représentants d'Orange et Nordnet. Une réunion publique va être organisée au printemps.

### **3- Regroupement Pédagogique Intercommunal**

Le Conseil Municipal donne son accord pour contester l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2015 auprès du Tribunal Administratif.

### **4- Certificat d'Urbanisme**

Mr le Maire rappelle la délibération n° 2015-10-005 du 3 octobre 2015 sollicitant la saisine de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour le certificat d'urbanisme pour la parcelle section AB n° 57. Il informe l'assemblée que la demande a été rejetée par la commission.

### **5- Noël des enfants de Cros**

Le Père Noël a fait une halte à Cros en ce 19 décembre afin de rencontrer les huit enfants conviés. Hélas, il ne trouvait que peu d'enfants pour le recevoir. Après réflexion, le Père Noël a décidé de se mettre aux abonnés absents pour les prochaines années, avec l'approbation du Conseil Municipal.

### **6- Projet Cabanes sur pilotis**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait la possibilité d'un projet de cabanes sur pilotis sur le lac de Fouillat. Le Conseil Municipal n'est pas contre. Une rencontre avec Mr LEMONNIER, propriétaire des lieux, sera organisée afin de parler du projet et sa faisabilité.

Séance levée à 23 h 55

**Le Maire,**  
**Jean Louis GATIGNOL**

